Arrêté portant composition du bureau de centralisation du vote électronique pour les élections des représentants du personnel du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP
Scrutin du 3 au 10 décembre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment son article 1-2, instituant des commissions consultatives paritaires ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Toulouse INP n°2022-22 du 15 mars 2022 portant création du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP et de sa formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 portant mise en place et composition d'un comité de suivi des élections professionnelles ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de Toulouse INP ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant création du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP et de sa formation spécialisée ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant création de la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP ;

Vu la décision cadre du 29 mai 2026 portant organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 relative à l'organisation des élections des représentants du personnel du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 relative à l'organisation des élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 relative à l'organisation des élections des représentants du personnel de la commission consultative paritaire (CCP) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP - Scrutin du 3 au 10 décembre 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées du 3 au 10 décembre 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 1er juin 2026 susvisée se dérouleront du jeudi 3 décembre 2026 – 8h00, en continu jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 – 17h00.

Article 2 : Composition du bureau de centralisation du vote électronique

Le bureau de de centralisation du vote électronique, cité à l'article 4 des décisions du 1er juin 2026 2026 susvisées, est composé comme suit :

Président : Monsieur Olivier GLÉNAT, directeur général des services de Toulouse INP
Secrétaire : Madame Marie-Laure JULLIA-VILLELA, responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle de Toulouse INP
Secrétaire suppléante : Madame Cécile DAGUILLANES, assistante du directeur général des services de Toulouse INP
Délégués de liste et leurs suppléants :

Liste présentée par	Nom des délégués
UNSA Éducation	M. NICOLAS Charles
	Mme ALIGNAN Marion (suppléante)
CGT FERC Sup Toulouse INP	M. FREULON Alexandre
	M. MAURIN Raphaël (suppléant)
CFDT EFRP-ITRFBIO	M. GENTILS Guillaume
	M. GUIVARCH Ronan

Article 3 : Formation des membres du bureau de vote

Les membres du bureau de vote et les délégués de liste, bénéficieront d'une formation en visioconférence sur la plateforme de vote électronique LEGAVOTE **le mardi 3 novembre 2026 à 17h**.

https://legavote.zoom.us/j/6211285245?pwd=NUpNaDNBNFhVSUZxTTM1OWh2OGRwZz09

Article 4 : Scellement et dépouillement des urnes

La cérémonie de **scellement des urnes** se tiendra **le mercredi 2 décembre 2026 – 9h.**
La cérémonie du **dépouillement** se tiendra **le vendredi 11 décembre 2026 à 10h00 – salle du conseil – Bâtiment A.**

Ces deux réunions seront accessibles en visioconférence :

https://legavote.zoom.us/j/84689160327?pwd=eyV6wXxIFh1LjeyGwiRF73dPwSurdg.1
ID de la réunion : 84689160327
Code secret : 791926

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 23 octobre 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Le 23 oct. 2026

Olivier GLÉNAT